

D'une superficie de 1,15 ha, le Jardin du multilinguisme sera réalisé sur la réserve foncière du Fonds Kirchberg qui s'est libérée suite à la démolition du bâtiment Jean Monnet. Avec ce jardin temporaire le Fonds, avec le concours de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), offrira un espace de détente aux quelque 10 000 personnes qui quotidiennement fréquentent le quartier européen. Installé au pied des tours dans lesquels travaillent les juristes linguistes et interprètes de la CJUE, le jardin, conçu par l'architecte paysagiste français Michel Desvigne, rendra hommage à la diversité linguistique de l'Union européenne.

LE CONTEXTE PAYSAGER ET URBAIN

Sur le Plateau de Kirchberg, les architectures remarquables des grandes institutions européennes et luxembourgeoises s'inscrivent dans un environnement paysager remarquable. Les coteaux escarpés et densément plantés ceinturent le plateau d'une couronne boisée imposante. Le végétal et la topographie composent ainsi un écrin de verdure naturaliste à l'ensemble architectural. Ils en soulignent physiquement la présence et en renforcent les caractères institutionnel et culturel exceptionnels.

Les trois silhouettes monumentales des tours de la Cour de Justice de l'Union européenne dominent ce paysage.
L'architecte Dominique Perrault en a conçu les extensions successives depuis 1996. A la suite de la démolition de l'ancien bâtiment Jean Monnet qui avoisinait le parvis de la Cour de justice de l'Union européenne, le bureau Michel Desvigne Paysagiste s'est vu confier la conception d'un jardin provisoire dédié au multilinguisme.

Au sommet de la troisième tour inaugurée en 2019, un belvédère terrasse offre un point de vue étendu sur les coteaux boisés et des champs agricoles du paysage luxembourgeois. Au sol, jouxtant le parvis, le jardin en proposera une « miniaturisation », à la fois familière et différente.

LA CONCEPTION DU JARDIN

Le projet se réfère à la typologie des paysages agricoles en jouant avec ses composantes caractéristiques que sont les lignes de plantations. Une trame régulière d'arbustes d'essences diverses se déploiera sur une vaste pelouse, entrecoupée de parcelles de vergers et de clairières.

Perceptible depuis deux points de vue différents, ce jardin offrira aux visiteurs deux expériences singulières : la vue plongeante depuis les tours, et la perception dynamique, cinétique, depuis le jardin même.

Depuis la tour, la composition générale du site sera évidente, parfaitement lisible. Sur ce sol continu, la fine trame de végétaux dessinera des tracés graphiques comparables aux sillons agricoles qui domestiquent le paysage et lui font prendre forme. La transposition de cette écriture culturale élémentaire est ici précisément mesurée, ses dimensions adaptées aux usages, à l'entretien du jardin et à sa perception depuis une vue en surplomb. Au sol, l'expérience sera radicalement différente. Le jardin nous apparaitra

comme une sorte de labyrinthe, multipliant les situations et les perspectives sur les tours de la CJUE. Le chemin reliant les 3 entrées majeures, du boulevard au parvis, permettra de parcourir les pièces végétales destinées à l'accueil d'événements festifs et culturels, de mobiliers exceptionnels, d'oeuvres d'art. Son tracé a été minutieusement ajusté à une topographie douce et régulière. La déclivité du site y sera à peine perceptible.

Les trames végétales géométriques donneront à voir un paysage riche en textures et en couleurs, évolutif au rythme des saisons. Les parcelles de vergers créeront des lieux plus intimes échappant au regard depuis les tours. Les entrées du site seront mises en scène par les bosquets d'arbres existants complétés de nouveaux sujets forestiers. Au cœur du jardin, les vergers seront organisés en cinq ensembles d'arbres ornementaux et de fruitiers caractéristiques du paysage arboricole luxembourgeois. A l'ombre de ces arbres, un mélange de vivaces locales sera semé. Sa fauche tardive préservera la biodiversité en place et permettra aux plantes de compléter leurs cycles naturels.

UN BIOTOPE ÉPHÈMÈRE

S'agissant d'un projet temporaire, le jardin sera reconnu par le Ministère de l'Environnement comme biotope éphémère. Cette notion, récemment introduite, décrit le concept de bénéficier des surfaces temporairement hors usage (surfaces urbaines et industrielles, des réserves foncières ainsi que des jachères) et d'introduire délibérément des espaces

nature / habitats ponctuels pour une durée déterminée. Elle vise exclusivement des terrains constructibles, donc en dehors de la zone verte.

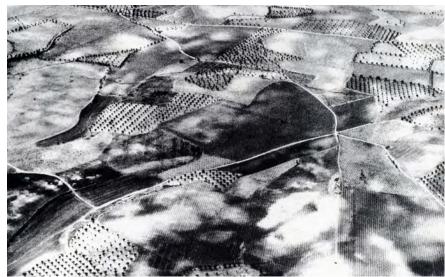
L'idée est d'animer les propriétaires des parcelles actuellement non construites à laisser évoluer ou créer volontairement des biotopes temporaires, donc pour une période limitée dans le temps. Ce concept favorise l'installation de biotopes relais indispensable à la connectivité des biotopes protégés et garantissant ainsi le maintien de la biodiversité en milieu bâti. Comme ces biotopes sont limités dans le temps, ils peuvent être anéantis par la suite. Ce concept répond ainsi à la crainte tout à fait compréhensible des propriétaires fonciers de perdre le statut de zone constructible sur leur bien en laissant de l'espace à la nature. Les terrains concernés seront soumis à une évaluation écologique de l'état initial qui servira comme situation initiale pour les futurs projets.

Une autorisation ministérielle règle la situation de façon que le propriétaire ne soit pas privé de ses droits de pouvoir réaliser des projets de construction à long terme tout en créant une valeur écologique à court terme. Toutes les formations d'habitats/biotopes, même en étant éphémères, fournissent leurs contributions pour le maintien de la biodiversité. Il s'agit donc d'une situation winwin pour la nature tel que pour l'homme.

Il reste à soulever l'importance exceptionnelle et sous-estimée de la nature en zone urbaine. Ces habitats peuvent accueillir de nombreuses espèces et ils permettent une connectivité entre les différents habitats et ainsi un échange des différentes populations.







références - Mario Giacomelli











maquette d'étude







perspectives projet

Citons ici les parcs, les arbres solitaires, buissons, haies ou toute bande verte, tous fournissent de nombreux services écologiques : stockage de CO2, production d'oxygène, filtre d'émissions, régulation du climat, régulation du régime d'eau, produits accessoires (fruits) et fonction de récréation.

L'EUROPE DES LANGUES

Le jardin pourra accueillir des animations ayant comme thème le multilinguisme et sera jalonné d'éléments signifiant qui rappellent la diversité linguistique de l'Union européenne. Son chemin sinueux sera engravé de lettres des différents alphabets, et encadré de 25 stèles en acier corten traitant chacune, dans l'une des 24 langues de l'UE ainsi que le luxembourgeois, du multilinguisme. Ce dernier se matérialisera également par un bosquet de 25 arbres et des citations gravées sur le mobilier urbain. La CJUE installera le prototype d'une cabine d'interprétation qui, implantée dans le jardin, constituera un point d'information pédagogique sur le métier de l'interprète et le support ponctuel d'événements culturels.

LE MULTILINGUISME À LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne compte 24 langues officielles : allemand, anglais, bulgare, croate, danois, espagnol, estonien, finnois, français, grec, hongrois, italien, irlandais, letton, lituanien, maltais, néerlandais, polonais, portugais, roumain, slovaque, slovène, suédois et tchèque.

Le droit de l'Union permet à l'ensemble des citoyens européens de communiquer avec les institutions dans toutes les langues officielles. Le multilinguisme a façonné dès l'origine le fonctionnement de la CJUE, incarnant une valeur commune qui irrigue l'ensemble de l'institution et des juridictions qui la composent. Pour le citoyen de l'Union, pouvoir accéder au droit et à la justice dans sa propre langue est à la fois une nécessité pratique et une condition d'adhésion au projet européen. Le justiciable peut saisir les juridictions dans la langue officielle de son choix et recevoir, en retour, une décision de justice dans cette langue. Le multilinguisme, au cœur de la citoyenneté européenne, devient gage de l'accessibilité et de la légitimité de la justice.

L'aménagement du Jardin du multilinguisme au pied des tours qui hébergent notamment les juristes linguistes et interprètes qui concourent à rendre le multilinguisme une réalité quotidienne au service des citoyens et des justiciables est pour la Cour un projet emblématique. Il symbolise la richesse et la vitalité linguistique de l'Union et marque l'attachement de l'institution à la culture européenne, unie dans sa diversité.

Boulevard Konrad Adenauer



Surface: 1,15 ha

Maître d'ouvrage: Fonds Kirchberg

Architectes-paysagistes: Michel Desvigne Paysagiste, Papaya urbanistes et architectes paysagistes

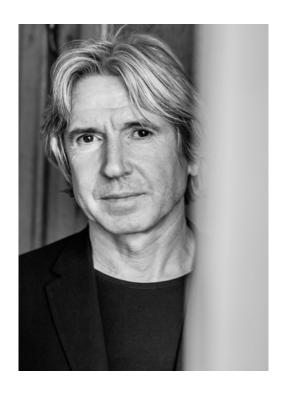
Début chantier: février 2022

Livraison: été 2023

Budget: 4 millions euros TTC

Images à télécharger

https://fondskirchberg.public.lu/fr/presse/images/jardin.html



MICHEL DESVIGNE PAYSAGISTE

Michel Desvigne est un paysagiste internationalement renommé pour son travail rigoureux et contemporain ainsi que pour la pertinence de son travail de recherche. Il aide à voir les paysages, à comprendre les mécanismes qui leur donnent forme, à agir sur ces mécanismes pour les transformer et leur donner du sens.

Diplômé de la faculté des sciences naturelles à Lyon et de l'École Nationale Supérieure du Paysage à Versailles (1984), il fonde au début des années 90 à Paris son agence MDP – Michel Desvigne Paysagiste. Cette dernière compte aujourd'hui 50 paysagistes et architectes aux formations et d'horizons très divers ; un ingénieur-économiste et des spécialistes consultants collaborent également aux études et à la réalisation de l'ensemble des projets.

Pluridisciplinaire et internationale, cette équipe s'investie dans de nombreuses études urbaines et de territoire, ainsi que dans d'importants projets de maîtrises d'œuvre paysagères en France et à l'étranger. Michel Desvigne s'implique personnellement dans les processus de conception et le dessin. En tant que directeur d'étude, il assure à chacun des projets le contrôle, le suivi et le développement de la production. Ses travaux se caractérisent par leur écriture sobre et puissante, sans maniérisme, fondée sur l'observation minutieuse des formes géographiques naturelles et artificielles et sur la déclinaison de concepts clefs, de renaturation, de forêts urbaines, de lisières, de chaîne de parcs. Cette écriture garantit aux projets leur parfaite contextualisation, leur pertinence écologique et environnementale, leur intemporalité.

Michel Desvigne a de nombreuses fois été salué et récompensé pour ses réalisations, ses recherches et sa contribution à la réflexion sur le développement urbain. Il a reçu en 2000 la Médaille de l'Académie d'Architecture. Il est depuis 2003 Chevalier des Arts et Lettres. Il a été désigné en 2011 Grand Prix de l'Urbanisme par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et du Logement.

En 2020, les aménagements réalisés pour la ville du Havre, en collaboration avec l'architecte Inessa Hansch ont été récompensés de L'Équerre d'Argent, catégorie espaces publics et paysagers.

Au Luxembourg, les aménagements du Parc Dräi Eechelen ont été récompensés en 2011 par le Prix Luxembourgeois d'Architecture catégorie Paysage, tandis que les aménagements de la terrasse des hauts fourneaux à Esch-Belval ont reçu le Bauhärepräis OAI Award en 2020.



Fonds d'urbanisation et d'aménagement du Plateau de Kirchberg 4, rue Erasme L-1468 Luxembourg Téléphone (+352) 26 43 45 10 Fax (+352) 26 43 45 40 info@fondskirchberg.lu www.fondskirchberg.lu

